

Dissertation : La place de l'i'râb (au sens de désinences casuelles et modales) dans les conceptions médiévales de la langue arabe.

« L'i'râb est le bijou de la langue, ne prive donc pas la langue de son bijou. »¹ ; le juriste Malik ibn Anas traduit, d'une certaine façon, la place centrale que revêt l'i'râb au sein de la langue arabe ; place qu'il convient d'interroger.

D'abord, par « l'i'râb », il faut comprendre l'observation du système des désinences casuelles et modales ; ce terme technique, propre à la grammaire, consiste à observer le système des désinences casuelles et modales et est dérivé du verbe de IV^e forme 'a'raba, signifiant étymologiquement « Parler comme un bédouin arabe ; rendre à la manière des Arabes. » L'étude donc de la place de l'i'râb dans les conceptions médiévales consiste à s'intéresser à la position ou le statut qu'à l'i'râb dans un ensemble que représente ici la langue arabe. Nous comprendrons alors la langue arabe comme la langue d'empire mise en place à partir du calife 'Abd al-Malik b. al-Marwân (r. 685-705). Cette langue d'empire standardisée s'appuie sur un ensemble d'œuvres nécessaire à la fondation de la langue que sont, d'une part, le texte coranique et la poésie et d'autre part, mais dans une moindre mesure, le langage des locuteurs natifs de la Péninsule Arabique, notamment de la région du Nağd. La langue devenant une langue de communication dans l'empire, il devient nécessaire, pour les grammairiens, d'expliquer et d'enseigner l'arabe et alors, de mettre en place des normes clairement exprimées. La norme implique une question sur les règles et mais également de fonder telle règle comme intangible ceci afin d'explicitier les modes de fonctionnement de la langue en limitant la variation de l'ambiguïté : c'est ici que le système des désinences casuelles et modales trouve toute sa place dans ces conceptions médiévales ; la conception consistant à la formation d'un concept dans l'esprit, c'est-à-dire la représentation générale et abstraite d'un objet existant, qu'est ici l'i'râb. Nous comprendrons le sujet depuis le VIII^e siècle jusqu'à XIII^e ; depuis Sîbawayhi (m. 796) jusqu'à Ibn ħaldûn (m. 1406) dont il sera notamment question dans le développement.

Par conséquent, s'interroger sur la place de l'i'râb dans les conceptions médiévales (VIII^e-XIII^e siècles) de la langue arabe consiste à se demander de quelle façon les grammairiens arabes ont-ils édifié l'i'râb comme élément central de la langue arabe et sous quelles justifications.

Pour cela, l'étude s'attachera à montrer que les conceptions médiévales font, d'une part, de l'i'râb un outil de désambiguïsation du discours et qu'elles le présentent, d'autre part, comme un ornement de la langue. L'analyse, dans un dernier temps, s'intéressera aux limites que l'on peut apporter à ces deux conceptions.

D'une part les grammairiens arabes posent l'i'râb comme un outil de désambiguïsation du discours. Pour cela, prenons en exemple Abû Bakr al-Zubaydî² ; lequel explique, dans son histoire de la grammaire, que l'arabe est « la plus droite des langues au niveau systématique [où] l'i'râb est un ornement, comparable à des rênes, des limites dans ce sur quoi il y a désaccords concernant le sens. » La langue arabe est alors présentée comme un système logique ; cette présentation étant la construction des grammairiens eux-mêmes. D'une certaine façon donc, la supériorité de l'arabe que l'on retrouve décrite chez les grammairiens est due à la régularité morphosyntaxique et la possibilité d'une extrême précision. Qui plus est, comme le note Abû Bakr al-Zubaydî, le système des désinences

¹ Cité in : Abû Bakr Muĥammad ibn al-ĥasan al-Zubaydî, *ṭabaqât an-naĥwiyyîna wa l-luġawiyyîn* ; cité in : *Encyclopedia of Arabic Language and Linguistics*, K. Versteegh, T. II, article « i'râb », p. 401.

² Abû Bakr Muĥammad ibn al-ĥasan al-Zubaydî, *ṭabaqât an-naĥwiyyîna wa l-luġawiyyîn*.

casuelles est modales est « comparable à des rênes, des limites dans ce sur quoi il y a désaccords concernant le sens ». L'idée est ici que l'i'râb est un outil permettant de lever l'ambiguïté présente dans le discours en différenciant, entre autre, le sujet du complément par exemple. La tradition retient un autre un autre exemple qui, dans cette conception de l'i'râb comme outil de désambiguïsation, fait de l'arabe une langue supérieure aux autres du fait qu'elle est capable de nombreux sens grammaticaux en un minimum. Ainsi, Ibn ḥaldûn³ explique que les énoncés « Zaydun qâ'imun », « Inna Zaydan qâ'imun » et « Inna Zaydan al-qâ'imun » ne sont pas des répétitions d'un même sens puisque : «Leurs sens sont différents : la première vise à informer quelqu'un qui n'a pas d'a priori sur la question que 'Zayd est debout' ; la deuxième, quelqu'un qui, ayant entendu l'information, a des doutes à son sujet, et la troisième, quelqu'un qui est bien connu pour s'entêter à la nier. C'est donc que la signification varie selon les situations. »

En effet, la question de l'ambiguïté est centrale dans le développement de la grammaire en arabe. Ainsi, Abû Bakr al-Zubaydî⁴ poursuit, dans l'ouvrage précité, en indiquant que les premiers grammairiens mettent en place leur entreprise de normalisation de la langue en établissant les « chapitres et les bases [de la grammaire] » ; l'entreprise reposant, dans cette perspective, sur l'étude des cas, de l'apocopé, du subjonctif ainsi que celle de l'exclamation et l'annexion. On peut alors se demander pourquoi les grammairiens donnent-ils à l'exclamation, qui ne semble pourtant être qu'un détail dans l'apprentissage de l'arabe comme langue de communication, une place centrale et première ? Il s'agit ici de reprendre un récit communément repris dans la tradition grammaticale où il le « *mâ* » d'exclamation et d'interrogation peuvent être confondu. L'ambiguïté repose donc, en arabe, dans la faute de vocalisation ou éventuellement l'absence de vocalisation d'un document en langue arabe.

Les grammairiens posent alors le système de désinences casuelles et modales comme central dans la grammaire arabe. On peut en fait y voir, comme le note Djamel-Eddine Kouloughli⁵, que ce choix de l'outil de désambiguïsation est lié « au choix politico-sociologique (ou, si l'on veut, de politique linguistique) de l'empire arabo-islamique et doit être rapporté au contexte sociopolitique dans lequel s'enclenche le vaste processus de grammatisation de la langue arabe. » En effet, on pourrait considérer que la création d'une langue d'empire standardisé correspond à quatre nécessités que sont la nécessité de pouvoir (afin de comprendre les ordres califaux), la nécessité d'assurer l'intelligibilité sans ambiguïté du texte sacré, la nécessité de pouvoir expliquer et enseigner l'arabe, et enfin, une nécessité lié à la question de la création d'une écriture moins ambiguë que l'écriture originelle. On voit ici que les choix « politico-sociologique » ou « de politique linguistique » sont tous intimement lié à une entreprise de désambiguïsation ceci pouvant expliquer pourquoi l'i'râb est posé comme tout à fait central dans les conceptions médiévales sur la langue arabe. Mais plus qu'un simple outil linguistique, l'i'râb est également une caractéristique de la beauté de la langue.

D'autre part, les grammairiens posent l'i'râb comme un ornement de la langue arabe. Ainsi, une nouvelle fois, Abû Bakr al-Zubaydî⁶ note que le système des désinences casuelles est « un

³ Walî I-dîn 'Abd al-Rahmân b. Muḥammad Ibn ḥaldûn, *al-Muqaddima* ; cité in : « Ibn ḥaldûn et la situation linguistique du monde arabe à son époque, description et explication », G. Bohas, ENS-LSH Lyon.

⁴ Al-Zubaydî, *Ibid.*

⁵ Djamel-Eddine Kouloughlin « Y a-t-il une syntaxe dans la tradition arabe ? » CELLMA-CNRS ENS de Fontenay/Saint-Cloud, 1999.

⁶ Al-Zubaydî, *Ibid.*

ornement, comparable à des rênes ». Est ornement ce qui s'ajoute à un ensemble afin de l'embellir et/ou lui donner un certain caractère ; l'ornement est par conséquent est sorte de parure. En ce sens, l'i'râb donne à l'arabe un caractère précieux mais non nécessaire et qui en fait, en même temps, une langue savante. Cette même idée se retrouve dans la citation attribuée à Malik ibn Anas que nous avons mise en exergue en introduction : « L'i'râb est le bijou de la langue, ne prive donc pas la langue de son bijou. »

Il est possible, une nouvelle fois, de comprendre l'insistance des grammairiens sur l'ornement que représente l'i'râb sur le discours en des termes « politico-linguistiques ». L'arabité, synonyme de privilèges dans la première période de l'expansion de l'islam tend à se trouver menacer avec la constitution d'un véritable empire et, par conséquent, l'islamisation et l'arabisation des populations conquises. De ce fait, les spécialistes du Coran et du hadîṭ ainsi que les grammairiens mettent en place un lien entre l'arabité et l'islam, lien qui ne se trouve originellement pas dans la prédication muhammadienne. Ainsi, le système des désinences casuelles et modales qui, et ce à travers même son étymologie, est la caractéristique des tribus bédouines tend à devenir la préoccupation centrale de la grammaire médiévale. La centralité de l'i'râb comme ornement de la langue arabe est donc étroitement lié à la question de l'arabité, assimilé à la « bédouinité » des Arabes fondateurs.

Dans ce rapport à l'arabité, la langue arabe classique, tirée du Coran, langue à la fois de la révélation et de la poésie est considérée comme l'état de perfection. Cette affirmation agit comme un postulat pour la réflexion des grammairiens selon ce que P. Larcher⁷, s'appuyant sur Ibn Faris⁸ (m. 1004) appelle une double équation où la langue du Coran est la langue qurayšite, laquelle est la langue la plus châtiée (*luġa al-fuṣḥâ*). De ce principe, tout changement sur la langue ne peut être envisagé que comme une décadence appelée « fasâd ». Cette décadence ou corruption est, entre autre, discernable par la non-utilisation des désinences casuelles et modales qui est, comme nous l'avons vu, l'ornement et la clarification de la langue. En somme, l'i'râb, défini par les conceptions médiévales comme un outil de désambiguïsation de discours et comme ornement de la langue, est un moyen d'élever l'arabe (et l'arabité) ainsi que de s'opposer à une prétendue corruption. Cependant, les justifications de ces conceptions par les grammairiens médiévaux font face à plusieurs limites.

Différentes limites se posent à la justification de l'i'râb dans les conceptions médiévales. Nous avons vu que l'i'râb agissait sur le discours comme un outil de désambiguïsation. Les grammairiens, dans leur entreprise de justification du système des désinences, ont tendance à développer des énoncés qui frappent par leur caractère artificiel où une faute d'i'râb mène à un contre-sens. Mais ici, une nouvelle fois, ce n'est pas tant l'absence de désinence qui mène au contre-sens, mais plus exactement sa mauvaise utilisation. Qui plus est, la syntaxe de l'arabe est une syntaxe positionnelle : de ce fait, le système des désinences casuelles est modales est un système partiellement redondant. Enfin, les énoncés ambigus pour lesquels il est nécessaire de définir le sujet de l'objet par exemple, en s'appuyant sur les désinences, ne sont pas des énoncés ordinaires mais sont ceux que l'on retrouve principalement en poésie. Ne peut-on d'ailleurs pas considérer que le

⁷ P. Larcher, « D'Ibn Fâris à Al-Farrâ', Ou, un retour aux sources de la Luġa al-Fuṣḥâ. », in *Etudes Asiatiques*, LIX, 3, 2005.

⁸ Abû l-ḥusayn Aḥmad Ibn Fâris, *Al-ṣāḥibî fî fiqh al-luġa wa-sunan al-'arab fî kalâmiḥâ*, Chapitre « bâb al-qawl fi 'afṣaḥ al-'arab »,

propre du langage poétique est d'utiliser les ressources d'une langue ? C'est le cas particulièrement en arabe puisque le système des désinences casuelles et modales offre une occasion de contrevenir à une construction syntaxique naturelle. L'i'râb ne se pose alors plus uniquement comme un outil de désambiguïsation mais comme un moyen pour proposer des tours originaux et expressifs. Prenons alors en exemple Farazdaq qui, à l'occasion de son panégyrique pour l'imam 'Alî b. al-Husayn b. 'Alî, profite du système de désinences casuelles et modales, inverse l'attribut avec le sujet par la contrainte de la rime : « *Mâ qâla lâqaḥ illâ fî tašahhadihi / Law lâ al-tašahhudu kânat lâ'ahu na'amu* »⁹

De plus, l'i'râb comme apanage de l'Arabe bédouin, de « l'absent » selon l'expression de Georgine Ayoub, n'est en réalité qu'un point théorique de grammaire ne se vérifiant pas dans la pratique de la langue. Ainsi, Ibn ḥaldûn note¹⁰ que « La science des règles de la flexion casuelle est la connaissance du comment de l'acte et non cet acte lui-même. C'est ainsi que l'on trouve bien des grammairiens habiles, experts en leur science, qui ont fait le tour de toutes ses règles et qui, lorsqu'on leur demande d'écrire deux lignes pour leur collègue ou leur ami, ou encore de rédiger une plainte concernant quelque injustice, ou de composer sur un sujet quelconque, lèsent le bon usage et multiplient les fautes de langage. Ils ne sont donc pas experts dans l'art de la composition du discours ni capables d'exprimer leurs messages par ce moyen, selon les types de construction de la langue arabe. De même, un grand nombre de ceux qui possèdent bien cette habitude et excellent en prose et en poésie ne connaissent pas très bien les règles de la flexion casuelle qui distinguent le sujet du complément ou le cas direct du cas indirect, et ne connaissent même rien des règles de la grammaire arabe. » Et encore : « La grammaire arabe est devenue semblable à un ensemble de règles théoriques de logique ou de controverse et s'est éloignée du domaine de la langue et de l'habitude linguistique. Il en résulte que ceux qui transmettent cette science dans les villes et leurs régions avoisinantes sont à mille lieues de posséder l'habitude de la langue arabe. C'est comme s'ils ne tenaient plus aucun compte du corpus des Arabes. »

Enfin, il convient de s'intéresser au parler des bédouins que les grammairiens mettent en avant. Cet ensemble de parlers est appelé « Kalâm al-'arab ». La place de l'i'râb dans les parlers tribaux est un débat aujourd'hui non solutionné. Il est évident que pour les grammairiens médiévaux, le « kalâm al-'arab » possédait un système de désinences casuelles et modales. Cependant, certains chercheurs considèrent aujourd'hui qu'il est possible que ces désinences casuelles et modales des langages péninsulaires est déjà disparu avant la diaspora de la langue par la conquête musulmane. Le linguiste Versteegh¹¹ explique à ce propos que « La plupart des linguistes considèrent que les changements qui ont eu lieu dans la transition du vieil Arabe à l'Arabe nouveau [from Old Arabic to New Arabic], notamment la disparition des déclinaisons finales, consiste en la continuité d'un processus déjà déclenché dans les dialectes préislamiques ». Pour illustrer ce propos, nous pouvons, en outre, nous intéresser à une inscription du ḡabal Usays datant de 528 après J.-C. et étudiée par Pierre Larcher.¹² Ce matériel épigraphique nous indique que, sur le plan syntaxique, la reconnaissance de la structure thème-propos ne permet pas de dire si la langue écrite à une

⁹ « Il n'a jamais dit non de sa vie si ce n'est par la shahada, et s'il n'y avait pas eu de déclaration de foi, son non serait un oui »

¹⁰ Walî l-dîn 'Abd al-Raḥmân b. Muḥammad Ibn ḥaldûn, *al-Muqaddima* ; cité in : « Ibn ḥaldûn et la situation linguistique du monde arabe à son époque, description et explication », G. Bohas, ENS-LSH Lyon.

¹¹ K. Versteegh, *The Arabic Language*, New York : Columbia University Press, 1997, p. 47.

¹² P. Larcher, « Arabe Préislamique - Arabe Coranique - Arabe Classique : Un Continuum », *Die dunklen Anfänge Neue Forschungen zur Entstehung und frühen Geschichte des Islam*, 2005.

désinence casuelle et modale, mais même s'il y en avait une, elle ne servirait à rien car la fonction grammaticale des éléments dans la phrase est indiquée soit par leurs positions soit par le pronom de rappel. Par conséquent, il n'est pas possible de dire si l'i'râb, au centre de la construction de la grammaire médiévale, existait à l'époque préislamique. Pierre Larcher estime, cependant, que c'est un trait de la haute antiquité qui s'est maintenu pour des raisons métriques et prosodiques dans le registre de la langue poétique et pour des raisons de prestige dans l'arabe classique.

L'i'râb a, en somme, une place centrale dans les conceptions médiévales sur la langue arabe. En effet, en tant qu'outil de désambiguïsation et d'ornement du discours, il est utile dans la normalisation d'une grammaire arabe et permet, entre autre, d'élever l'arabe au dessus des autres langues vernaculaires de l'empire musulman. Cependant, cette place de l'i'râb est à reconsidérer puisque, d'une part, l'arabe, de part sa syntaxe prépositionnelle, n'a que peu besoin d'un outil de désambiguïsation ; puisque, d'autre part, la pratique de l'arabe semblait exclure l'i'râb dès l'époque médiévale ; et puisque, finalement, l'i'râb n'était peut être déjà plus qu'un trait archaïque des parlers bédouins à la naissance de l'arabe dit classique.